

## **Les mesures de sécurité mises en œuvre au sein des MEF depuis les attentats du 13 novembre 2015**

Cette fiche a pour objet de présenter la synthèse des mesures de sécurité et de protection des agents mises en œuvre à Bercy depuis les attentats du 13 novembre. Ces mesures évoquées lors de la rencontre exceptionnelle du 16 novembre ont fait l'objet d'une séance du CHSCT ministériel le 24 novembre dernier. Elles comportent :

- un dispositif ministériel de soutien psychologique destiné aux familles des victimes et aux agents ;
- des dispositions prises par les directions générales pour renforcer la sécurité des agents dans l'exercice de leurs missions ;
- des moyens budgétaires nouveaux pour la DGDDI.

### **1. Dispositif ministériel de soutien psychologique destiné aux familles des victimes et aux agents**

Les réseaux de la Médecine de prévention et des services sociaux ont été mobilisés dès le 16 novembre pour être prêts à répondre aux demandes de soutien des agents et de leurs familles, qu'ils aient eux-mêmes été victimes, témoins des attentats, ou qu'ils aient été touchés indirectement.

Le dispositif a fait l'objet d'une communication large auprès des services RH de l'ensemble des directions et les informations à destination des agents ont été mises en ligne sur l'intranet des ministères. Toutes les directions, et en particulier les directions à réseau, ont relayé aussitôt ces informations via les intranets.

Un suivi de ces mesures sera organisé au niveau du CHSCT ministériel.

### **2. Les mesures de sécurité prises par le Secrétariat général et par les directions générales**

Depuis le 7 janvier, l'ensemble des directions des ministères économiques et financiers appliquent les instructions vigipirate (alerte attentat en Ile de France, vigilance renforcée dans les autres régions).

**2.1 Secrétariat général :** dans le contexte lié aux attentats du 13 novembre, des mesures ont été prises et d'autres sont à l'étude, pour renforcer le contrôle des accès mais aussi pour limiter et encadrer les événements organisés à Bercy, et améliorer la

sécurité des bâtiments annexes. Ces mesures seront détaillées lors d'un CHSCT AC le 8 décembre.

**2.2 DGFIP** : les consignes rappelées dans la circulaire du 25 janvier 2015 sont renforcées, notamment en Ile de France. Des vigiles sont et seront recrutés, notamment habilités à réaliser des inspections visuelles des sacs. Des mesures sont également prévues afin de limiter les files d'attente dans les centres des finances publiques, par exemple en privilégiant les rendez-vous, ainsi que les renseignements téléphoniques. Ces éléments ont été présentés dès le 18 novembre.

**2.3 DGDDI** : les instructions objet de la note du 13 février 2015 sont renforcées (notamment, port obligatoire de gilets pare-balles pour les personnels de surveillance, sur l'ensemble du territoire national), dans un contexte où les points de contrôle, notamment frontaliers, sont eux-mêmes démultipliés. Par ailleurs, des mesures de renforcement de la sécurisation des bâtiments sont en cours. L'ensemble de ces mesures feront l'objet de discussion lors d'une réunion le 2 décembre.

**2.4 INSEE** : la sécurité anti-intrusion dans les bâtiments a été renforcée depuis janvier dernier (accès par badge, visiophone, caméras de surveillance), et la protection des personnels installés en RdC donne lieu à des équipements complémentaires (volets occultants). Des mesures particulières de prévention du risque agression sont appliquées et renforcées au profit des agents « enquêteurs ». Ces mesures seront notamment évoquées au CHSCT spécial « enquêteurs » du 2 décembre.

**2.5 DGCCRF** : les mesures de protection des agents adoptées par la DGCCRF pour ses agents, notamment ceux en poste dans les Direccte et les DDI, et les « itinérants » (les enquêteurs), sont articulées avec celles que prennent, localement, les préfets et s'inscrivent dans le cadre de l'instruction générale du 22 novembre 2005. Un GT du CTR poursuivra la discussion sur ces mesures le 8 décembre.

### **3. L'inscription de moyens nouveaux dans le PLF, renforçant la sécurité**

A la suite de l'annonce faite par le Président de la République le 16 novembre dernier, le Gouvernement a déposé le 27 novembre un amendement au PLF pour 2016 proposant l'inscription des moyens nouveaux pour la DGDDI, pour un montant total de 42,622 M€, comportant le renforcement des effectifs douaniers ainsi que des crédits de fonctionnement et d'équipement.